

Date de dépôt: 28 novembre 2007

Messagerie

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Kunz : Les SIG
veulent augmenter le prix de l'électricité; quelques
éclaircissements complémentaires svp (Question 3)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Cette interpellation s'adresse à M. Robert Cramer, chef du DT, département de tutelle des SIG.

L'auteur de l'IUE 454 remercie le Conseil d'Etat de la réponse qu'il lui a fournie le 12 octobre dernier. Bien que les renseignements qui lui ont été communiqués soient intéressants, il aimerait recevoir quelques précisions complémentaires.

Le Conseil d'Etat indique que « depuis 2001, année au cours de laquelle les SIG ont commencé à baisser les prix de l'électricité, l'entreprise a calculé que ses clients ont payé un montant cumulé de 273 millions de francs de moins que ce qui aurait été facturé en conservant les tarifs initiaux de 2001, dont 101 millions de francs pour l'année 2007 ».

Question : Faut-il en conclure qu'en moyenne annuelle le total des baisses de prix accordées entre 2001 et 2006 est resté inférieur à 30 millions de francs ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En 10 ans, soit depuis 1998, les SIG ont calculé que leurs clients ont payé un montant cumulé de 273 millions de francs de moins que ce qui aurait été facturé en conservant les tarifs initiaux de 2001, dont 101 millions pour l'année 2007. Cette baisse correspond globalement à une diminution de 20 % des tarifs de l'électricité et positionne Genève en dessous de la moyenne suisse actuelle du prix de l'électricité.

Les prix de l'électricité sont restés stables entre 1998 et 2001, date à laquelle les prix ont commencé à baisser avec la gamme SIG Vitale. Dès lors, pour la période de 2001 à 2006, soit 6 ans, la moyenne annuelle totale de la baisse accordée est de 45 millions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer